

avaient fait dresser un théâtre avec des sièges et une grande table pour les magistrats qui devaient y présider, et pour les administrateurs qui devaient ouvrir les billets, avec deux autres tables pour les greffiers et contrôleurs qui devaient tenir registre des billets tirés. Les deux roues des billets des personnes et des lots furent posées aux deux bouts de la grande table, des loges furent disposées tout autour de la salle pour les personnes de distinction; le parterre était ouvert à tous venants. Après cette disposition, on prit douze enfants de la Charité, dont chaque jour on en prenait deux au sort pour tirer les billets, l'un de la boîte des noms, l'autre de celle des lots. Ces enfants se tenaient droits, à la vue de tous les assistants, entre la boîte et le vérificateur de chaque côté.

La boîte des billets était à droite, et celle des lots à gauche; on tournait l'une et l'autre plusieurs fois auparavant pour bien mêler les billets.

Après quoi l'enfant qui était à droite commençait à tirer un billet de nom, lequel il donnait au proclamateur, qui le lisait à haute voix deux fois le numéro et le nom ou devise, en même temps l'enfant de l'autre côté tirait un lot, et le donnait au vérificateur, qui l'ouvrait et déroulait comme le premier, et l'ayant montré aux assistants, le donnait à une fille de la Charité, laquelle disait à haute voix : BLANC, si le billet était sans marque de lot, et l'enfilait dans l'ordre qu'il était sorti; le contrôleur du premier proclamateur des billets des noms le répétait, tandis que les quatre greffiers les marquaient sur leurs registres.

Quand le billet présenté au vérificateur des lots se trouvait noir et marqué d'un lot, ce vérificateur, après l'avoir montré, disait à haute voix : BON pour une telle somme, et un des greffiers l'endossait et l'enregistrait avant qu'il fût enfilé. Le soir on confrontait les registres des quatre greffiers pour voir s'il n'y avait point eu d'erreur, et les administrateurs qui avaient reçu l'argent et donné les billets des noms déchargeaient leurs registres de ceux qui avaient été tirés.

Après que tous les billets furent tirés, on les contrôla de nouveau avec les billets enfilés de part et d'autre, ainsi que les registres des quatre greffiers, pour vérifier les choses dans une parfaite équité que l'on ne peut assez louer, non plus que l'assiduité et le travail infatigables des administrateurs, qui, pour secourir les malheureux, ont donné des soins à cette affaire que Dieu seul peut récompenser, puisqu'ils ne se sont proposés en tout cela que la pure pratique de la charité, ce qui leur fit déterminer dans le bureau qu'aucun d'eux ne pourrait mettre dans ces loteries, afin qu'il ne semblât pas que l'espérance d'aucun gain les y eût pu engager, et que toute leur conduite y parût aussi désintéressée qu'elle aurait été exacte et fidèle.